

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 MARS 2017

2017/16 - « BIEN VIEILLIR » A LOMME AVEC LA CRÉATION D'UN LIEU-RESSOURCES : LA MAISON DES SENIORS

En 45 ans, le nombre de centenaires en France a été multiplié par 20. D'ici 2070, la France devrait compter encore 13 fois plus de centenaires qu'aujourd'hui. La quasi-totalité de la hausse de la population d'ici 2070 concernerait les personnes de 65 ans et plus (Source □: INSEE, projections de population 2013-2070.).

Le vieillissement sera donc l'un des grands défis sociaux de demain. Nos pays s'acheminent vers une situation démographique inédite marquée par une forte représentation des seniors, un équilibre différent des âges avec comme conséquence de nouvelles réponses aux besoins émergents.

A LOMME comme ailleurs, la collectivité a la responsabilité d'en faire une opportunité pour conforter le lien social, l'échange et la solidarité.

L'avancée en âge des générations d'après-guerre du « baby-boom » va se traduire dans notre ville, d'ici à l'horizon 2020, par un nombre de seniors qui devrait passer la barre des 6 500 personnes soit 22% de la population. Par ailleurs, le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans aura doublé sur 20 ans (1999-2020) à LOMME et augmentera encore probablement de 40% entre 2020 et 2030 (source : Analyse des Besoins Sociaux LILLE LOMME HELLEMMES)

C'est pour faire face à cette évolution, et accompagner celles et ceux pour qui le grand âge est synonyme d'une fragilité accrue, que la commune associée de LOMME souhaite développer dans une politique ambitieuse pour ses aînés.

I - Orientations du projet communal en faveur des seniors

Dans ce contexte, la présente délibération a pour objet en premier lieu de préciser les orientations stratégiques de l'action municipale et de ses partenaires en faveur des seniors et également de confirmer la création d'un lieu-ressources pour les lommois âgés de plus de 60 ans, déjà évoqué dans la délibération n°2015/11 du Conseil Communal du 21 janvier 2015.

La commune de LOMME développe en faveur de ses personnes âgées, une politique visant à contribuer à leur bien-être et à leur juste place dans la ville. Ainsi, a été mis en place en 2015, un Conseil des Sages, permettant l'expression et la participation des aînés dans la vie de la ville. Une ville qui sait répondre aux besoins de ses aînés favorise leur vieillissement actif.

Vieillir en restant actif est « le processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de la vie pendant la vieillesse » (Vieillir en restant actif - Cadre d'orientation, OMS, 2002).

Suivant ce processus, la commune a aujourd'hui pour objectif de développer une politique visant à favoriser les conditions sociales d'une vie pleinement et entièrement intégrée pour les seniors dans la cité. C'est dans cet objectif, qu'il est proposé la création d'un lieu-ressources dédié au Senior et au « bien vieillir ».

.../...

La Maison des seniors de la commune de LOMME est le fruit d'une démarche participative dans le cadre du projet politique municipal 2014-2020. Ce projet est le résultat d'une réflexion territoriale, accompagnée financièrement par la Région avec le cabinet E2i en 2016, incluant les aînés de la Ville, des institutionnels, associatifs, services et élus municipaux, mobilisés pour le « Bien Vieillir ».

Tous les domaines d'intervention sur le territoire de la commune ont été interrogés afin de décliner le plus largement possible dans les politiques publiques, la prise en compte des spécificités des retraités et des personnes âgées lommoises.

Il est également important de préciser que la Maison des seniors ne viendra pas se substituer à ce qui existe dans le domaine très riche de l'Action Sociale pour les aînés. L'ambition n'est pas de s'intéresser à un public par son degré d'autonomie ou par ses ressources financières, mais de proposer un concept global qui s'adresse à toutes les personnes âgées de plus de 60 ans.

Enfin, la participation des aînés et leur capacité à se mobiliser « l'empowerment » seront essentielles dans la réussite du projet. Aussi à souligner, que de nombreuses initiatives, notamment municipales et associatives, permettent déjà aujourd'hui aux aînés lommois de pratiquer des activités, et quand le temps est venu, de pouvoir être accompagnés dans un projet de compensation de la perte d'autonomie.

II - Schéma d'intervention politique « Bien vieillir à LOMME » 2017- 2020

La commune de LOMME confirme donc sa volonté de développer et d'accompagner une politique concertée pour les seniors autour de trois thématiques majeures :

Favoriser les conditions d'un habitat propice au « Bien Vieillir » :

- Développer une offre de parcours résidentiel large sur le territoire, du logement à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), avec des propositions intermédiaires et innovantes.
- Influencer sur les conditions du logement (indécence, adaptation, sécurité...) mais aussi sur l'offre disponible (nouveaux programmes, réhabilitation).
- Organiser l'information et l'accompagnement social au logement des seniors (accompagnement spécifique de la demande de logement social des seniors, relais des offres de service de lutte contre la précarité énergétique, accompagnement social au surendettement).

Prévenir les situations d'isolement tant pour la personne âgée que pour ses proches :

- Poursuivre l'accompagnement des acteurs œuvrant pour la prévention de l'isolement (petits frères des Pauvres, réseau de bénévoles...) et développer de nouvelles actions, en fonction des besoins des publics.
- La promotion d'activités d'utilité sociale et collective (vie associative, bénévolat...) et des liens intergénérationnels.

.../...

- Encourager une vie sociale riche et choisie et l'accès au sport, à la culture et aux loisirs, notamment à travers les activités seniors proposées par le CCAS et le PASS SENIOR LILLE LOMME HELLEMMES

- Engager un accompagnement accru des aidants, que sont les familles ou l'entourage proche de personnes âgées en perte d'autonomie. Ils assurent souvent au quotidien un rôle parfois difficile auquel, dans la plupart des cas, ils n'ont pas été préparés. Un partenariat avec la Maison des Aidants METROPOLE LILLE devrait permettre l'accès à des formations et la création d'un « groupe de paroles » local.

Améliorer l'information des aînés et favoriser leur participation dans la vie de la cité :

- Centraliser, répertorier, diffuser l'ensemble de l'offre de services à Lomme (ville, associations, institutions...) pour les aînés à la Maison des Seniors.

- Développer « l'empowerment », dans l'objectif de permettre aux aînés et leurs représentants de s'approprier plus de moyens d'action pour qu'ils puissent agir par eux-mêmes dans leur vie et pour leur Ville (Conseil des sages, accompagnement des initiatives...)

- Faciliter la connaissance « par les pairs » en mettant en place des « ambassadeurs » associatifs, citoyens, aidants, personnel communal en capacité de partager dans les quartiers les services apportés par la Maison des Seniors.

- Utiliser le développement de la « silver économie » comme levier pour le bien être au service des seniors. Encourager la communication par les nouveaux outils numériques et développer un axe de vigilance sur les projets économiques et solidaires au profit des seniors et de leur information.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** les orientations du projet « Bien vieillir à Lomme » avec la création de la « Maison des seniors » et les axes prioritaires retenus pour la période 2017-2020

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme